

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 MARS 2024 - EXTRAIT**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline,

ABSENT(E)S-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie,

ABSENT(E)S : Néant

POUVOIR(S) :

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne.

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance 22 février 2024

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance 22 février 2024.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) EN € - OBSERVATIONS	OBSERVATIONS - COMMENTAIRE
D-2024-015	12/02/2024	MASAVA	Réparation chicanes passerelles Beusse	372.00	
D-2024-016	15/02/2024	GC ÉLEC	HDMI althéa	370.87	
D-2024-017	15/02/2024	SYGIA	Réparation autolaveuse salle des sports	1 187.64	
D-2024-018	15/02/2024	CHAMPION	Réparation passerelle Pont Noyer	232.53	
D-2024-019	15/02/2024	CARDIOUEST	Capot défibrillateur Mairie	84.00	
D-2024-020	15/02/2024	JPH DISTRIBUTION	Produits d'entretien pour le restaurant scolaire	586.67	
D-2024-021	15/02/2024	BUREAU VALLÉE	Plastifieuse A3 services municipaux	52.99	
D-2024-022	15/02/2024	ALTERBURO	Fournitures administratives	675.40	Papier, cartouches imprimantes
D-2024-023	22/02/2024	BOIS EXPO	Fourniture bois finition préau cimetière	175.81	
TOTAL				3 737.91	

3. Mise à jour des commissions municipales et extra-municipales

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour des compositions des commissions municipales et extra-municipales comme suit :

Tableau consultable en mairie

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

4. Mis à jour tarifs des salles municipales (suppression de la ligne « tarif réveillon »)

Présentation : Frédéric DELANOUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SUPPRIME** le tarif pour le réveillon de la St Sylvestre à la salle polyvalente qui était fixé par délibération N°2021-12-84 en date du 15 décembre 2021 comme suit : forfait 200 € avec location de la cuisine, à compter de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe logements locatifs

Présentation : Suzanne LELAURE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE LOGEMENTS LOCATIFS				
DÉSIGNATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	122 391,80	38 218,98	160 610,78	
Titres de recette émis (b)	32 388,87	35 630,16	68 019,03	
Réductions de titres (c)		191,00	191,00	
Recettes nettes (d = b - c)	32 388,87	35 439,16	67 828,03	
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	122 391,80	38 218,98	160 610,78	
Mandats émis (f)	24 661,17	2 508,85	27 170,02	

Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	24 661,17	2 508,85	27 170,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 727,70	32 930,31	40 658,01
(h - d) Déficit			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe logements locatifs dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

6. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe logements locatifs

Présentation : **Suzanne LELAURE**

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (001 du BP 2023)	0.00	60 014.06
Opérations de l'exercice 2023	24 661.17	32 388.87
TOTAL	24 661.17	92 402.93
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)	0.00	67 741.76
Reste à réaliser	7 367.74	0.00
Résultat cumulé	32 028.91	160 144.69
	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (002 du BP 2023)	0.00	2 500.00
Opérations de l'exercice 2023	2 508.85	35 439.16
TOTAL	2 508.85	37 939.16
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)		35 430.31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe logements locatifs dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe du lotissement de la Tricotière

Présentation : **Suzanne LELAURE**

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA TRICOTIÈRE			
DÉSIGNATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 000,00	65 000,00	130 000,00
Titres de recette émis (b)		15 102,97	15 102,97
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	65 000,00	15 102,97	15 102,97
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 000,00	65 000,00	130 000,00
Mandats émis (f)	15 102,97	33 908,53	49 011,50
Annulations de mandats (g)		18 495,56	18 495,56
Dépenses nettes (h = f - g)		15 412,97	30 515,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	15 102,97	310,00	15 412,97

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe du lotissement de la Tricotière dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

8. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement de la Tricotière

Présentation : **Suzanne LELAURE**

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (001 du BP 2023)	0.00	65 000.00
Opérations de l'exercice 2023	15 102.97	0.00
TOTAL	15 102.97	65 000.00
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)	0.00	49 897.03
	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (002 du BP 2023)	0.00	0.00
Opérations de l'exercice 2023	15 412.97	15 102.97
TOTAL	15 412.97	15 102.97
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)	310.00	-310.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement de la Tricotière dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

9. Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal

Présentation : **Suzanne LELAURE**

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE			
DÉSIGNATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 523 279,87	2 551 718,32	4 074 998,19
Titres de recette émis (b)	648 340,27	2 804 749,24	3 453 089,51
Réductions de titres (c)	00,00	330 868,50	330 868,50
Recettes nettes (d = b - c)	648 340,27	2 473 880,74	3 122 221,01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 523 279,87	2 551 718,32	4 074 998,19
Mandats émis (f)	589 082,46	1 969 813,82	2 558 896,28
Annulations de mandats (g)	00,00	7 878,89	7 878,89
Dépenses nettes (h = f - g)	589 082,46	1 961 934,93	2 551 017,39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	59 257,81	511 945,81	571 203,62
(h - d) Déficit	00,00	00,00	00,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

10. Approbation du compte administratif 2023 du budget principal

Présentation : **Suzanne LELAURE**

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (001 du BP 2023)		662 417,83
Opérations de l'exercice 2023	589 082,46	648 340,27
TOTAL	589 082,46	1 310 758,10
Résultats de clôture 2023 (à reporter au 001 en recettes Inv 2024 si +) ou (à reporter au 001 en dépenses Inv 2024 si -)	0,00	721 675,64
Reste à réaliser	521 933,81	17 100,00
Résultat cumulé	1 111 016,27	1 327 858,10

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés de l'exercice 2022 (002 du BP 2023)	0,00	230 000,00
Opérations de l'exercice 2023	1 961 934,93	2 473 880,74
TOTAL	1 961 934,93	2 703 880,74
Résultats de clôture 2023		741 945,81

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

11. Vote des subventions 2024 aux associations locales

Présentation : **Suzanne LELAURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter les subventions 2024 aux associations locales comme présentées ci-dessous :

SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Libellé	Mode calcul 2024	Proposition 2024	Vote 2024
ALC (Loisirs et culture)	66 enfants – 18 ans x 18 € Financement des ateliers danse et théâtre	1 188,00	
Amicale retraités	6,50 € x 106 adhérents Participation repas, sorties et autres manifestations	689,00	
Au temps le dire	Recueil 100 cartes postales Couffé (devis 1600 €)	500,00	
Club alpin français	18 enfants – 18 ans x 18 € Pour renouvellement matériel (sécurité, prises et modules d'escalade)	324,00	
Comité jumelage	0,50 € x 2 587 h. (convention)	1 293,50	
Couffé Basket club	47 enfants – 18 ans x 18 € Pour assurer continuité activités du club, pour réaliser des achats nécessaires à l'apprentissage du basket et aussi pour poursuivre les actions menées avec les écoles	846,00	
FCOC	82 enfants – 18 ans x 18 € Le FCOC demande 2 000 € au total Moins 1 656 € = 854 €	1 476,00	
	Subv. exceptionnelle location synthétique Mésanger	524,00	
Musique la conquérante	Demande 910 € (achats partitions, entretien instruments de musique)	910,00	
YOLO 44	Évènement pour les jeunes	200,00	
La commune aux dés	200€ pour la création de l'asso. et 250€ pour l'achat de jeux	450,00	
TOTAL		8 450,50	

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

12. Vote des subventions 2024 aux associations extérieures**Présentation : Suzanne LELAURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter les subventions 2024 aux associations extérieures comme présentées ci-dessous :

SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Libellé	Mode calcul 2024	Propositions 2024	Vote 2024
Ancenis Courses Natation	3 enfants – 18 ans x 18 €	54.00	-
Mésanger Twirling et Pays d'Ancenis	3 enfants – 18 ans x 18 € = 198 € Pour soutenir la pratique sportive	54.00	-
Sté protectrice des animaux De Loire-Atlantique	Demande de subvention pour recueillir et soigner les animaux abandonnés, maltraités ou sortant de fourrière, les faire adopter, informer et sensibiliser à la cause animale	100.00	
Association USA Gym Ancenis	Demande d'une subvention de 400 € mais 17 enfants – 18 ans x 18 € de Couffé Pour organisation d'animations de de manifestations	306.00	
Athlétic Club du Pays d'Ancenis (ACPA)	Demande subvention de 220 € mais 12 enfants – 18 ans x 18 € pour soutenir la pratique sportive	216.00	
TOTAL		730.00	-

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

13. Vote de l'enveloppe 2024 attribuée pour la formation des élus**Présentation : Daniel PAGEAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget 2024, une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 469,42€ pour la formation des élus municipaux, soit 3,00% des indemnités de fonction des élus municipaux, augmentée du solde de 2023 (2 630,21€), soit un total de 5 099,63€.

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

14. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales**14.1. CR commissions agriculture et ruralité des 20 décembre 2023 et 20 février 2024****Présentation : Leïla THOMINIAUX****14.2. CR commission Solidarité du 29 février 2024****Présentation : Roseline VALEAU****15. Informations et questions diverses****15.1. Le masque d'or****Présentation : Frédéric DELANOUE****15.2. Profillement du cours d'eau de la Loge aux Moines****Présentation : Yves TERRIEN**

Séance levée à 21h 49

Couffé le 15 mars 2024
Le Maire, Daniel PAGEAU

